

(A)

(N^o 14.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1873-1874.

(Voir le N^o 130, session 1872-1873, et les N^{os} 17 et 32, session 1873-1874, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1874, à la somme de cinquante-sept millions huit cent quatre-vingt onze mille cent cinquante-cinq francs soixante-dix-neuf centimes (fr. 57,891,155-79 centimes), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 17 décembre 1873.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) THIBAUT.*

*Les Secrétaires,
(Signé) ED. WOUTERS.
Comte DE BORCHGRAVE.*

Budget de la Dette publique pour l'exercice 1874.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		TOTAL par dette.	CHARGES	
		des intérêts.	de l'amortissement.		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires
	CHAPITRE PREMIER.					
	SERVICE DE LA DETTE.					
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2 1/2 p. c., en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 3 novemb. 1842.	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	
2	Intérêts de l'emprunt de 230,000,000 de francs de capital nominal, à 3 p. c., émis en vertu de la loi du 29 avril 1873, <i>Moniteur</i> n° 120 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1874.)	6 900 000	"	6,900,000	6,900,000	"
3	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. c. décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874)	2,040,000	"	2,295,000	2,295,000	"
	Dotation de l'amortissement : 1/2 p. c. du capital de l'emprunt (mêmes semestres.	"	255,000			
	Intérêts du capital de fr. 55,464,182-22 c., à 4 1/2 p. c., 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874.)	2,495,888 20	"	2,775 209 11		
	Dotation de l'amortissement: 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres).	"	277,520 91			
	Intérêts du capital de 67,508.500 fr., à 4 1/2 p. c., 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874.)	5,057,882 50	"	5,575,425 "		
4	Dotation de l'amortissement: 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres).	"	337,542 50			
	Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4 1/2 p. c., 3 ^{me} série,					

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires
		SOMMES AFFECTÉES au service	
		des intérêts.	de l'amortissement.
			TOTAL par dette.
	restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semest. au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874) . .	6,365,560 50	»
	Dotation de l'amortissement : 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres).	»	707,284 50
	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 1/2 p. c., 4 ^e série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874).	2,965,295 »	»
	Dotation de l'amortissement : 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres).	»	329,477 »
4 suite.	Intérêts du capital de 58,581,000 fr., à 4 1/2 p. c., 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874).	2,656,145 »	»
	Dotation de l'amortissement : 1/2 p. c. de ce capital (mêmes semestres).	»	292,905 »
	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 1/2 p. c., 6 ^e série, provenant: 1 ^o du capital de 60,862,800 fr., restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,863,500 francs,		

25,531,614 11

5,294,770 »

2,929,050 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
4 suite.	SOMMES AFFECTÉES au service			
		des intérêts.	de l'amortissement.	TOTAL par dette.
	formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'Etat, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc., (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874).	3,497,685 50	»	3,886,315 »
	Dotation de l'amortissement : 1/2 p. c. du capital précité de 77,726,500 fr. (mêmes semestres).	»	388,631 50	
TOTAUX	35,437,443 48	2,588,161 41	38,025,604 89	
5	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)		672,550 »	
6	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise par l'Etat, de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale		500,000 »	»
7	Deuxième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa.		306,000 »	»
8	Quatrième annuité (calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 13,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris par l'Etat, en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant		612,000 »	»
9	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la grande compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875 approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75).		599,805 »	»
10	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £), de cette compagnie		5,192,875 »	»
11	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie.		284,825 »	»
12	Frais relatifs aux diverses dettes et annuités qui précèdent		81,500 »	»
13	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1874 et au 1 ^{er} janvier 1875)		300,000 »	»
14	Arrérages du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1874, sur un capital de 4,708,990 francs (2,223,000 florins), restant à payer pour le remboursement de la rente de 400,000 florins inscrite au même grand-livre au nom du Gouvernement des Pays-Bas. (Art. 1 ^{er} du traité du 15 janvier 1875, approuvé par la loi du 19 juin suivant (<i>Moniteur</i> n° 171).		52,910 »	»

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.		
15	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1874.	80,106 14	"	46,002,859 39	
16	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.	105,820 10	"		
17	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842.	21,164 02	"		
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1854 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	1,160,000	"		
19	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500	"		
20	Rentes viagères	"	399 24		
CHAPITRE II.					
RÉMUNÉRATIONS.					
21	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens	2,000,000	"		
		CHARGES			
		ordinaires.	extraordinaires.		
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850	"	15,000		"
	— civiles	"	56,000		"
	— militaires.	3,750,000	"		
	— de l'ordre de Léopold.	54,000	"		
	Marine.—Pensions militaires.	40,000	"		
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	"	2,000		"
	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	"	2,000		"
22	Pensions civiles des divers Départements.				55,000
	Affaires Étrangères.	112,000	"		
	Justice	660,000	"		
	Intérieur	400,000	"		
	Travaux publics.	480,000	"		
	Guerre.	70,000	"		
	Finances	1,925,200	"		
	Cour des comptes	28,000	"		
	Pensions ecclésiastiques.	525,000	"		
	Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"		
		7,828,200	55,000		

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.													
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.														
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	,	600,000	10,485 316 40													
24	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Traitements d'attente (wachtgelden)</td> <td>1,269 84</td> </tr> <tr> <td>Traitements ou pensions supplémentaires (toelagen).</td> <td>529 10</td> </tr> <tr> <td>Secours annuels (jaarlijksche onderstanden).</td> <td>317 46</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2,116 40</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinaires.	extraordinaires.	Traitements d'attente (wachtgelden)	1,269 84	Traitements ou pensions supplémentaires (toelagen).	529 10	Secours annuels (jaarlijksche onderstanden).	317 46		2,116 40		2,116 40	
	CHARGES																
	ordinaires.	extraordinaires.															
	Traitements d'attente (wachtgelden)	1,269 84															
Traitements ou pensions supplémentaires (toelagen).	529 10																
Secours annuels (jaarlijksche onderstanden).	317 46																
	2,116 40																
CHAPITRE III.																	
FONDS DE DÉPÔT.																	
25	Intérêts, à 4 p. c., des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'ac- cise, etc. 800,000																
	Intérêts arriérés du même chef, se rap- portant à des exercices clos. 5,000	805,000	,														
26	Intérêts à 4 p. c. des cautionnements des rempla- çants dans la milice nationale.	150,000	,	1,403,000													
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux con- signations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.	480,000	,														
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)																	
Total du Budget de la Dette publique . fr.		57,233,640 15	637,515 64	57,891,155 79													